

Une maison de la Sécurité, à T O U T prix?

Geneviève Pasche (Vert.e), Piero Negro et André Gruaz (PSDG), Jérôme Bonvin (LCIVL), Johnny Holzeisen (LTDPL), Héraclès Dellas (UDC)

A Montreux , l'emplacement de la future maison de la Sécurité est toujours en discussion alors qu'un préavis (4/2023) demandant un crédit de CHF 952'000¹, dont CHF 592'600 pour un concours d'architecture et CHF 359'000 pour la réalisation d'un plan d'affectation a déjà été voté par le conseil intercommunal de l'ASR. Pour couvrir les frais de ce préavis, l'ASR devra procéder à un emprunt sur 10 ans. N'est-ce pas mettre le char avant les bœufs ?

Si le regroupement des services (ASR, Police Riviera, Ambulance, SDIS, Protection civile, Services généraux, Ministère public et police cantonale) tout en conservant des services décentralisés a été admis par le comité de direction de l'ASR en 2018 et par les Municipalités de la Riviera en 2019², le financement de la maison de Sécurité n'est pas acquis. A notre connaissance, aucun plan de financement n'a été élaboré et aucune clé de répartition entre les différents acteurs n'a été établie.

Un crédit de 50-70 Mios, selon les sources, a été articulé pour réaliser ce projet de maison de la Sécurité. Au vu de l'emprunt engagé pour le préavis sus-cité, l'ASR ne pourra à elle seule assumer le financement de la maison de sécurité. L'ECA s'est dite prête à participer pour la part qui concerne le seul SDIS. Quant au Conseil d'Etat, s'il a manifesté un intérêt de principe, il ne participera pas au financement de ce projet qu'il ne pilote pas. Tout au plus pourrait-il, une fois la construction réalisée, louer une partie des locaux, par exemple pour un poste de gendarmerie (police cantonale).

De ce fait, ce sont les communes qui devront passer à la caisse. Certaines communes comme Montreux attend d'ailleurs un plan de répartition des frais de construction avant de prendre une décision définitive. Quant à La Tour-de-Peilz, elle ne fait nulle part mention, dans son plan d'investissement, d'une dépense pour la construction de cette maison.

Cette dépense à venir doit, pour maintenir une gestion saine des finances communales, devrait être évaluée avec soin c'est pourquoi je demande à la Municipalité de donner des réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la teneur des engagements déjà pris par notre commune concernant ce projet de construction ?
- Quelles sont les exigences et conditions que notre commune poseront pour participer au financement de cette maison de la sécurité ?

¹https://www.securite-riviera.ch/getmedia/09b70674-3fe2-4319-877f-73c8f127485a/06_2023_mspr_plan_affectation_concours_architecture_cd_04_05_23_lie.pdf

²Etude de faisabilité, rapport sectoriel, volet urbanisme, p. 4 : https://www.securite-riviera.ch/getattachment/c50226fc-7f90-401f-8926-d99ae8bd1483/220609_ASR_Etude_faisabilite_rapport_sectoriel_volet2-annexes.pdf?lang=fr-CH

Février 2024

- Quel impact financier aurait la participation financière de notre commune sur ses finances et son plan d'investissement si la construction d'une maison de la Sécurité à 50-70 Mios se réalisait ?
- Quelle économie de loyers l'ASR pourrait-elle réaliser si cette maison de la Sécurité voyait le jour ?
- Au vu des votations qui auront lieu sur le futur emplacement de la Maison de Sécurité, les Municipalités sont-elles déjà en train de discuter d'autres alternatives ?

D'avance, nous remercions la Municipalité de répondre par écrit à nos questions.